Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260908-114_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'affichage
1er septembre 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **1er septembre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIERE, Célia ROLLAND Adjoints, Guillaume LALOE, Franck BRYON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, Sarah SALMON, Pierrick BARON, Sophie CHERBONNEL, Béatrice MAUPILÉ, Loïc CARRÉ, conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 114/2026 **: MARCHE : CREATION D'UN CLUB HOUSE ET DES VESTIAIRES AU COMPLEXE SPORTIF / MODIFICATION N°02**

Modification N°2 Box Innov Home Green

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°17/2025du conseil municipal du 11 Février 2025 relative à au marché de travaux à procédure adaptée « Création d'un club house et des vestiaires du complexe sportif »

Un marché public de travaux « Création d'un club house et des vestiaires du complexe sportif »a été conclu le 04/03/2025avec Box Innov Home Green pour un montant initial HT de 301 901.00 euros.

EXPOSE

-Alimentation électrique TRI vestiaires et travaux de génie civil pour dépose des chambres existantes : 8 083.00 € HT

-Rajout d'un répartiteur dans local TGBT : 1 045.00 € HT

L'alimentation générale du complexe sportif de la voie publique jusqu'aux vestiaires avait été sous-dimensionnée dans les études. Après négociation avec Box Innov, Mr le Maire propose que la commune prenne en charge 50% du surcoût soit 8083.00 € HT.

Le rajout d'un répartiteur est nécessaire suite au passage de l'APAVE.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260908-114_2026-DE

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune de la Selle en Luitré,

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R.2194-2 (prestations supplémentaires devenues nécessaires),

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- **DE CONCLURE** cette 2ème Modification : Alimentation électrique TRI vestiaires et travaux de génie civil pour dépose des chambres existantes / Rajout d'un répartiteur dans local TGBT

LA Modification a une incidence financière sur le montant initial du marché : O Non **O** Oui

Montant initial marché : 301 901.00 € H

Montant Modification n°1 : .21 595.00 € HT

Montant Modification n°2 : . 9 128.00 € HT

Montant modifié marché : 332 624.00 € HT
TVA 20 % : 66 524.80 € HT
Montant modifié marché : 399 148.80 € TTC

- **D'AUTORISER** le maire ou son adjoint délégué à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN